

élus :

.....23.....

Conseillers en
fonction :

.....23.....

Conseillers
présents :

.....23.....

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1^{er} avril 2026

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 10 : Désignation de deux représentants de la commune de Lampertheim pour siéger à la commission Eau et Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg

Le règlement intérieur de la commission Eau et Assainissement adopté par le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 14 février 2020 prévoit deux représentants par commune de moins de 10 000 habitants.

Le maire de Lampertheim, en sa qualité de membre du conseil de l'Eurométropole, étant représentant de droit, il convient de désigner un membre du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

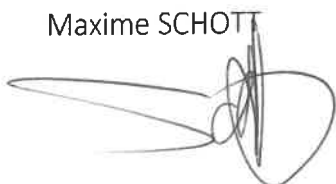
Désigne les représentants suivants pour la commune de Lampertheim pour siéger à la commission Eau et Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg :

Mme Murielle FABRE
Mme Séverine BORNERT

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 1er avril 2026

Maxime SCHOTT



Secrétaire de séance



Murielle FABRE

Maire de Lampertheim